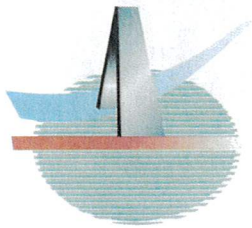


MAIRIE
DE
FRENOUVILLE



14630

Tél. : 02 31 23 43 31

Fax : 02 31 39 56 22

e.mail : secretaire.municipal@frenouville.com

Le Maire de la commune de Frénouville,

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE MUNICIPAL

Portant délégation du Maire aux Adjoints

N° 07/2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-18 qui confère le pouvoir au Maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs Adjoints,

Vu la délibération n°2026/11 du Conseil Municipal du 20 mars 2026 fixant à 5 le nombre des Adjoints,

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 constatant l'élection de Mme Laurence LA MARTA BLASCO en qualité d'Adjoint au Maire

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation à Mme Laurence LA MARTA BLASCO,

A R R E T E

Article 1 : En application de l'article L 2122-18 du CGCT, Mme Laurence LA MARTA BLASCO, 1^{er} Adjoint au Maire, est déléguée aux affaires de Solidarité, Social et lien intergénérationnel, assurera en nos lieu et place les fonctions et missions relatives aux affaires de Solidarité, Social et lien intergénérationnel.

Article 2 : A compter du 01 avril 2026

- Délégation permanente est également donnée à Mme Laurence LA MARTA BLASCO, 1^{er} Adjoint au Maire, à l'effet de signer tous documents concernant les affaires de Solidarité, Social et lien intergénérationnel: accompagnement dans les démarches administratives, accompagnement des personnes sur leurs droits, hébergement, point information, accès au numérique, organisation des différentes cérémonies communales. Par cette délégation, Mme Laurence LA MARTA BLASCO, 1^{er} Adjoint au Maire, pourra d'autre part, légaliser les signatures, authentifier les copies, délivrer tous certificats et signer tous documents administratifs relatifs au service des affaires de Solidarité, Social et lien intergénérationnel

Cette délégation entraîne délégation de signature des documents. La signature par Mme Laurence LA MARTA BLASCO, 1^{er} Adjoint au Maire, des pièces et actes, ci-dessus, devra être précédée de la formule suivante « par délégation du Maire », Nom, Prénom et qualité et signature de l'adjoint.

Conformément à l'article R431-1 du Code de justice Administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de sa publication

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur Le Préfet
- SGC Val et Littoral
- L'intéressée

Chargés chacun en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution.

Je soussigné, Alain PORQUET, Maire certifie le
Caractère exécutoire du présent arrêté par son envoi
En Préfecture le 30 mars 2026 et sa publication le
30 mars 2026



Fait à Frénouville, le 30 mars 2026.
Le Maire,
Alain PORQUET



Accusé de réception en préfecture
014-211402870-20260330-07-2026-AI
Date de télétransmission : 01/04/2026
Date de réception préfecture : 01/04/2026